



## **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 699**

AVIS est donné par le soussigné que le règlement n° 699 intitulé : *Règlement concernant la division du territoire de la municipalité en six districts électoraux* a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 12 mai 2020.

Aucune approbation n'est requise de la part de la Commission de la représentation électorale, car la délimitation des districts électoraux est conforme aux exigences de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Ce règlement est entré en vigueur conformément à la Loi le 31 octobre 2020.

Donné à Delson, ce 3 novembre 2020.

Antoine Banville  
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier